

## Relevé de paie et jours de paie

Lorsque l'employé entre en fonction, le gestionnaire des ressources humaines lui demande un chèque nul ou les renseignements bancaires suivants afin de pouvoir faire la première paie :

- le nom de la banque (par exemple, la Banque de la Nouvelle-Écosse)
- l'institution (trois chiffres, par exemple, 002)
- la succursale ou le numéro de domiciliation (cinq chiffres, par exemple, 09126)
- le numéro de compte

Les employés sont payés par virement automatique (transfert électronique) dans un compte de chèque ou d'épargne de n'importe quelle institution financière canadienne, tous les deux jeudis. Ils peuvent changer l'adresse du virement automatique en tout temps en fournissant un nouveau chèque nul ou les renseignements bancaires pertinents au bureau des ressources humaines au moins deux semaines à l'avance.

## Comprendre le relevé de paie

Le bureau des ressources humaines ne distribue pas de version imprimée des relevés de paie. Ils sont disponibles électroniquement dans le système ADDAM, auquel les employés peuvent avoir accès dans la Zone des employés sur le site Web. Pour des raisons de commodité, voici une liste des retenues salariales courantes et leurs abréviations.

<b>SUR VOTRE TALON DE CHÈQUE</b>	<b>SIGNIFICATION</b>
EE	Employé
ER	Employeur
VIE COL	Assurance-vie collective de base
ILD	Assurance-invalidité de longue durée
A. MAL	Régime collectif de soins de santé
DENT	Régime collectif de soins dentaires
ASS. CHOMAGE	Assurance-emploi
RRC/Q	Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec
IMPOT FED	Impôt sur le revenu fédéral
PEN-B	Régime de retraite – base, 4,5 % des gains bruts jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension
PEN-E	Régime de retraite – élevé, 6 % des gains bruts au-dessus du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension

À l'exception de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada (RCP) et de l'assurance-emploi (AE), les retenues salariales varient d'une personne à l'autre et d'une province à l'autre, la liste est donc aussi générale possible. L'impôt sur le revenu fédéral, le RCP, l'AE et les cotisations au régime de retraite sont déduits de toutes les paies. Les avantages sociaux (assurance-vie collective, assurance-invalidité de longue durée et assurances pour soins dentaires et soins de santé) ne sont normalement déduits qu'une fois par mois (12 fois par année). Si vous prenez un congé, les heures sont soustraites de la paie régulière et rajoutées sous le type de congé que vous avez pris (congé annuel, de maladie ou pour obligations familiales). Sur le talon de chèque, les congés pour d'un employé salarié sont indiqués par un (S) et par un (H) pour l'employé rémunéré selon un taux horaire. Les périodes de paie sont différentes d'un endroit à l'autre.

Voici ce à quoi ressemble votre relevé de paie.

Avis de paiement courant						
National Payroll Office/Bureau national de la paie 4210, rue Labelle Street Ottawa, ON K1A 0K2						
<b>Détails sur le chèque</b>			<b>Données sur l'employé</b>			
Date de paiement:	2010-05-20	Numéro de l'employé:				
Date de début de la période:	2010-04-26	Nom de la compagnie:				
Date de fin de la période:	2010-05-09	Salaire/taux pour la période:		16.9200		
<b>Corrections</b>						
Gains	Heures courantes	Taux	Date de début	Date de fin	Montant courant	Montants à ce jour
PAIE REG	75.00	16.9200			1,269.00	10,659.60
P DEMI(H)	7.00	25.3800			177.66	621.81
A.M.COL (ER)					32.56	162.80
DENTAIRE(ER)					21.26	106.30
VIE COL (ER)						86.84
P VAC (S)(J)						1,395.90
P FÉRIÉS						634.50
Sal brut total					1,500.48 \$	13,667.75 \$
<b>Taxes</b>						
					Montant courant	Montants à ce jour
Impôt fédéral					103.72	824.00
Impôt provincial					142.51	1,222.05
RPC/RRQ					67.61	609.94
Assurance-emploi					19.67	181.04
Assurance parentale					7.32	67.35
<b>Retenues</b>						
					Montant courant	Montants à ce jour
A.M.COL (ER)					32.56	162.80
DENTAIRE(ER)					21.26	106.30
VIE COL (ER)						86.84
A.MAL (EE)					21.70	108.50
DENT (EE)					14.17	70.85
ILD (EE)						124.64
PEN-B					65.10	599.07
OEC					20.00	200.00
RET DIV						-0.92
AFPC\$						4.00
AFPC%					19.14	160.80
CFPSA PAYMNT					27.90	437.96
Paie nette					937.82 \$	8,702.53 \$